

Séance du 24 septembre 2025 à 18h30
Mairie, salle du Conseil Municipal, 3^{ème} étage

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Président : M. Pierrick DUCIMETIERE, Maire de La Roche-sur-Foron
Secrétaire de séance : Mme Laurence POTIER GABRION
Rapporteur : Mme. Corinne FAVRE-ROCHEX

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Pierrick DUCIMETIERE, Sandrine BERGUERRE BUISSON, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, Thierry Alain BETHAZ, Saïda HADDOUR, Corinne FAVRE-ROCHEX, Théo LOMBARD, Laurence POTIER GABRION, Jean-Pierre GENIN, Jean-Michel REBET, Sylvie CHARNAUD, Isabelle BELIN REGARD, Martine HOSSELIN THIEBAUD, Catherine COLLOMB, Pascal MEYNENT, Nadège CHATEL, Patrice JUPILLE, Christelle ITNAC, Sébastien COTTET, Taylor DEVOUASSOUX, Yves MINO, Benoît CHAMBOURDON, Marie FISCHER, Nicolas ORSIER, Jean-François VILLER, Virginie DANG VAN SUNG, Michel LANGLET

Excusés avec procuration : Sonia MOKEDDEM (Procuration à Laurence POTIER GABRION), Zekai YAVUZES (Isabelle BELIN REGARD, Marc LOCATELLI (Procuration à Sylvie SERMONDADAZ), Patrice CONTAT (Procuration à Michel LANGLET), Nicole COTTERLAZ-RANNARD (Procuration à Virginie DANG VAN SUNG)

Conseillers votants : trente-trois.

Objet : Approbation du Projet Educatif de Territoire (PEdT) 2026-2029

Depuis la rentrée 2014, la loi prévoit que les activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation puissent être organisées dans le cadre d'un projet éducatif de territoire (PEdT) associé aux projets des écoles. Celui-ci a pour objectifs de :

- Améliorer la cohérence et la complémentarité des actions éducatives, en reliant les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires dans l'intérêt de l'enfant et de ses parents.
- Favoriser l'épanouissement et la réussite des enfants, en leur offrant des parcours éducatifs variés et de qualité, afin de leur permettre de devenir des adultes éclairés, autonomes et responsables.
- Impliquer les différents acteurs du territoire et favoriser la synergie entre ces derniers : écoles, services municipaux, associations, partenaires institutionnels, familles, etc.

Pour rappel, un premier « PEdT » a été établi et approuvé par délibération N° 06.0702015/01 en date du 06 juillet 2015 pour une durée de 3 ans. Un second a été établi et approuvé par délibération N° 2018.10.24/03 en date du 24 octobre 2018 pour une durée de 3 ans. Il a bénéficié d'un avenant de prolongation à compter du 1^{er} septembre 2021 jusqu'au 31 décembre 2022.

Enfin, un troisième « PEdT » a été établi et approuvé par délibération N° 2022.07.06/25 en date du 06 juillet 2022 pour une durée de trois ans.

Il convient d'établir et d'approuver un nouveau projet éducatif de territoire pour les années scolaires 2026 à 2029, lequel permettra :

- De poursuivre une logique de continuité des premiers objectifs précédemment cités,
- De continuer de bénéficier des taux d'encadrement assouplis de 1 adulte pour 18 enfants,
- De pouvoir déposer une déclaration à partir d'une durée minimale d'une heure de fonctionnement au lieu de deux heures.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un partenariat entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN), le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) et la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu le Projet Educatif de Territoire « Pedt 2026-2029 » joint en annexe,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** le Projet Educatif de Territoire « PEdT 2026-2029 » de la Commune annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce « PEdT 2026-2029 » et à prendre toute disposition nécessaire et inhérente à l'exécution de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter la CAF ou tout autre organisme afin de bénéficier d'une éventuelle subvention.

Le Maire de La Roche-sur-Foron
certifie que la publication prévue
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le 1^{er} octobre 2025
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 24 septembre 2025

Le Secrétaire de séance,
Laurence POTIER GABRION

Le Maire,
Pierrick DUCIMETIERE

